



Case postale 1175  
1227 Carouge  
022 342 22 14  
[info@route-ge.ch](mailto:info@route-ge.ch)  
[www.route-ge.ch](http://www.route-ge.ch)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR PUBLICATION LIBRE ET IMMEDIATE**

**Deux-roues motorisés dans les voies de bus**

Depuis l'été 2017, les deux-roues motorisés pouvaient rouler sur une bande habituellement réservée aux véhicules TPG sur la route des Jeunes, à titre expérimental. L'arrêté de circulation spécifique couvrant cet essai arrivait à échéance en juin 2018 et le département des infrastructures (anciennement DETA) vient d'annoncer qu'il ne le renouvellera pas.

*RouteGenève* veut croire que cette décision ne préfigure pas un changement de politique à l'égard des scooters et des motos à Genève. D'une part, l'usage de ces véhicules doit être favorisé et, d'autre part, les observations faites durant la période d'essai n'ont mis à jour que des aspects positifs.

En résumé, un gain de temps a été observé pour les véhicules deux-roues motorisés, sans aucun ralentissement dans la progression des bus et aucun danger pour les usagers.

L'art. 190 de la Constitution genevoise prévoit que l'Etat doit faciliter les déplacements et viser la fluidité. Or Genève se trouve être - et de loin - la ville la plus encombrée de Suisse. Elle est très mal classée sur le plan mondial en prenant en compte la mesure du temps à l'arrêt par les GPS embarqués. Dans ce contexte, il est évident que l'utilisation des deux roues-motorisés, qui occupent moins d'espace sur la voirie et diminuent les bouchons journaliers considérables existants, doit être encouragée.

Ainsi, il convient à l'évidence de généraliser l'exercice en permettant aux deux-roues motorisés d'utiliser l'ensemble des voies de bus, à la condition que ce soit avec prudence et sans gêner ces derniers.

Genève, le 15 juin 2018

Jacky Morard, président

**Informations aux médias**

Pour tout complément d'information, M. Jacky Morard, Président de *RouteGenève* se tient volontiers à votre disposition au 079 626 17 82